

2017, une première étape vers la dématérialisation des factures

La loi n°2014-1 du 2 janvier 2014 et l'ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014 fixent les modalités de dématérialisation progressive des échanges entre les personnes publiques et leurs fournisseurs.

Ainsi, les factures devront être transmises par le titulaire sous forme électronique via le portail Chorus - <https://chorus-portail-pro.finances.gouv.fr> mis en place par l'Etat.

Cette obligation fixée à l'Ordonnance s'applique aux contrats en cours d'exécution ou conclus postérieurement au :



Les factures porteront, outre les mentions légales, des mentions spécifiques au mode de transmission dématérialisé. L'annuaire Chorus, met à disposition des entreprises l'information sur les mentions exigées par chaque personne publique.

Concernant la Ville de Niort, ce qu'il faut retenir d'une manière générale :

✓ **La référence aux numéros de SIRET est requise.**

La Ville de Niort en référence actuellement 9, 1 par budget.

LISTE DES BUDGETS DE LA VILLE DE NIORT - CODES SIRET	
Budget libellé	Numéro SIRET Budget
NIORT BUDGET PRINCIPAL/NATURE	21790191700013
BUDGET POMPES FUNEBRES	21790191700617
BUDGET CREMATORIUM	21790191700633
PARC DE NORON	21790191700708
STATIONNEMENT	21790191700716
ZAE LES CHAMPS DE L'ARRACHIS	21790191700724
LOTISSEMENT LES CHAMPS DE L'ORMEAU	21790191700732
BUDGET CHAUFFERIE BOIS LES BRIZEAUX	21790191700740
ENERGIES RENOUVELABLES	21790191700757

✓ **La Ville de Niort rend obligatoire l'indication du code service et du n° d'engagement**
Ces références figurent sur les bons de commandes généralement adressés aux prestataires.

✓ **Pour les entreprises non concernées par cette obligation**, les factures seront adressées par voie postale à la **Mairie de Niort – 1 place Martin Bastard – CS 58755 – 79027 NIORT CEDEX** ou par messagerie électronique au format pdf à l'adresse suivante : factures@mairie-niort.fr